



## L'ADJECTIF QUALIFICATIF, QUELLE PERSPECTIVE DIDACTIQUE SOUS L'ÉCLAIRAGE DE LA GRAMMAIRE MODERNE ?

---

**KOUASSI Koffi Kouman Simon**

Institut Pédagogique National de l'Enseignement  
Technique et Professionnel (IPNETP), Côte d'Ivoire  
[kacubes@hotmail.fr](mailto:kacubes@hotmail.fr)

&

**ESSY Amenan Eliane**

Institut Pédagogique National de l'Enseignement  
Technique et Professionnel (IPNETP), Côte d'Ivoire  
Département des Formations Générales, Section  
Techniques d'Expression,  
[elianeessy@yahoo.com](mailto:elianeessy@yahoo.com)

**Résumé :** La grammaire traditionnelle, dans le but de cerner l'adjectif qualificatif sur le plan définitionnel, s'est limitée uniquement à une approche sémantique. Cette situation crée une confusion notionnelle chez les apprenants. Alors comment redéfinir l'adjectif qualificatif ? D'où le thème de notre analyse « l'adjectif qualificatif, quelle perspective didactique sous l'éclairage de la grammaire moderne ? ». Nous déterminons les limites définitionnelles de la grammaire traditionnelle avant d'orienter l'analyse vers l'aspect syntaxique par des manipulations, pour une définition plus complète de l'adjectif dit qualificatif.

**Mots clés :** grammaire, adjectif qualificatif, syntaxe.

### THE QUALIFYING ADJECTIVE, WHAT DIDACTIC PERSPECTIVE UNDER THE LIGHT OF MODERN GRAMMAR ?

**Abstract :** Traditional grammar, with the aim of determining the qualifying adjective on the definitional level, has been limited only to a semantic approach. This situation creates conceptual confusion in learners. So how to redefine the qualifying adjective ? Hence the theme of our analysis: "The qualifying adjective, what didactic perspective under the light of modern grammar ?". We determine the definitional limits of the traditional grammar before directing the analysis towards the syntactic aspect by manipulations, for a more complete definition of so-called qualifying adjective.

**Keywords:** grammar, qualifying adjective, syntax

### INTRODUCTION

Notre motivation se situe sur le constat que les apprenants ont, comme le dirait L. Ledmia (2012), d'une part, « une carence » et « un désarroi » dans l'identification de cette partie du discours et, d'autre part, son utilisation adéquate et appropriée dans les productions descriptives, aux fins d'éviter diverses erreurs dans l'expression des syntagmes verbaux, comme le remarquait

S. K. K. Kouassi (2015) chez les apprenants du primaire en Côte d'Ivoire. Quels sont les facteurs d'erreurs sur l'adjectif qualificatif, en dépit de l'apprentissage des règles sémantiques et morphosyntaxiques ? Au-delà des questions subsidiaires qui l'on pourrait se poser, nous émettons deux hypothèses :

- Les erreurs seraient liées à la complexité des structures adjectivales.
- La catégorie de l'adjectif qualificatif ne serait pas clairement ou précisément définie à l'effet de faciliter son acquisition par les apprenants.

De ce fait, la présente réflexion se basera sur un corpus composé d'une part d'énoncés identifiés et analysés comme adjectifs qualificatifs dans des documents pédagogiques officiels et d'autre part d'unités produites en position adjectivale par des locuteurs, suscitant une reconsidération de la définition de ladite catégorie.

### 1. DEFINITION DE L'ADJECTIF QUALIFICATIF

Selon J. DUBOIS (1973), « L'adjectif qualificatif est un constituant facultatif du groupe du nom ou un constituant d'un groupe du verbe, avec être (semble, paraître, devenir, rester) » que l'on désigne dans certains manuels de la grammaire scolaire sous le vocable de verbes d'état. Exemple : forme du groupe du nom : Dét. + Nom + Adj<sup>1</sup>

**A1** : Ce **grand** homme m'inspire.

**A2** : Une espèce **rare** à retrouver dans cette végétation.

Exemple : forme du groupe du verbe : Être (ou substitut dit verbe d'état) + Adj.

**A3** : Ce message est **beau**.

**A4** : Cette épreuve paraît **difficile**.

De ce fait, la grammaire scolaire traditionnelle définit l'adjectif, ainsi que le mentionne GOBBE, R. (1980), comme étant « une manière d'être, une **qualité** de l'être ou de l'objet désigné » et dans la palabre définitionnelle des fonctions de l'adjectif, M. POUGEOISE, (1996) retient que l'adjectif qualificatif attribut « *est relié au nom dont il exprime une qualité par l'intermédiaire d'un verbe d'état* » (ou d'un verbe équivalent), tandis qu'il perçoit l'adjectif qualificatif épithète comme « un mot (généralement, un adjectif) ou un groupe de mots que l'on adjoint à un nom ou à un pronom pour le **qualifier** ». Il s'avère donc que « attribut » et « épithète » sont indifféremment déictiques de la qualité de l'unité linguistique à laquelle l'adjectif qualificatif se rapporte, à la seule différence que le premier est rattaché au substantif par l'intermédiaire d'un verbe copule et le second est directement lié au substantif.

**A5** : Quand un élève est **intelligent**, il réussit. (**Attribut** du nom élève)

**A6** : Il faudra écrire sur le tableau **noir**. (**Épithète** du nom tableau)

---

<sup>1</sup>Dét. = Déterminant ; Adj.= Adjectif.

En réalité, le terme « qualificatif » est traditionnellement attribué à une catégorie d'éléments linguistiques qui joueraient le rôle sémantique de "qualifiant du nom" c'est-à-dire, comme le souligne J. Dubois et Al. (1973), « joints au nom pour exprimer la qualité de l'objet ou de l'être ou de la notion désignée par ce nom. »<sup>2</sup>. Mais qu'est-ce donc « la qualité » d'une chose ou d'un nom ? Une qualité est la valeur intrinsèque d'une chose, son état caractéristique non lié ou non en relation à une autre, à celui d'une autre. Et c'est cette visée sémantique qui semble motiver la catégorisation de cette partie du discours. Analysons la sémantique d'une telle classe.

## 2. LIMITES DE LA DEFINITION DE L'ADJECTIF

La grammaire scolaire distingue plusieurs sortes d'adjectifs : adjectifs démonstratifs, possessifs, indéfinis et numéraux et même de couleur. Mais la nouvelle grammaire se veut plus restrictive, ne retenant le terme adjectif que les qualificatifs, les autres étant les déterminants (cf. document du gouvernement du Québec <http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gaba>.) Le terme qualificatif dès lors, n'a plus de justification syntaxique sinon purement sémantique. En fait, est adjectif, toute unité linguistique précédant ou post-cédant un substantif qualifiant ou déterminant celui-ci. Ce sémantème hétérogène (qualifier et déterminer) justifie une typologie non homogène. Dans cette classe, l'on trouve une mixture ou panacée de concepts ou cas grammaticaux difficilement limitables : Adjectif démonstratif, déterminatif, indéfini, interrogatif, numéral (cardinal, ordinal), possessif, qualificatif, relatif. Certains adjectifs prennent **une signification différente** selon qu'ils sont placés avant ou après le nom. Exemples :

A7 : Ancien fonctionnaire vs Un fonctionnaire ancien: Retraité vs Qui a de l'expérience et est toujours en activité

A8 : Grand homme vs Homme grand : Qualité (valeur) / Quantité (taille, physique)

Des **Adjectifs pronoms**, susceptibles d'être employés comme adjectifs et comme pronoms (possessifs, démonstratifs, interrogatifs, relatifs, indéfinis, numéraux).

Exemples :

A9 : **Certains** (hommes) sont passés me voir. / Des hommes (très) **certain**s sont passés me voir.

A10 : **Nul** ne peut mentir. / Ces preuves sont **nulles** et de **nul** effet.

**Adjectif verbal** : participe présent adjectivé et Participe passé adjectif (ici abrégé en p. p. adj.).

A11 : Une jeune fille **vieillie** (par les soucis). / Un être **vieillissant**.

A12 : Un pays **enrichi** (par l'agriculture). / Un pays **enrichissant**.

L'on retient de la grammaire traditionnelle que l'adjectif est tout adjectif au substantif possédant des caractéristiques particulières liés ou en relation avec celui-ci et qui n'échappent certainement pas aux règles d'accord. Tous ces

<sup>2</sup> Dubois (J.), Giacomo (M.), Guespin (L.), Marcellesi (C. et JB), Mevel (JP), *Dictionnaire de linguistique*, Larousse, Paris, 1973.

exemples dénotent l'instabilité d'une classe confuse, du fait de ses composantes multi-natures. Comment comprendre et cerner une typologie grammaticale dont la définition est basée sur une approche sémantique centrée sur le critère qualité ou qualifiant ?

Dans la suite de la présente analyse, nous montrons la nécessité d'une orientation axée sur la syntaxe ou les possibilités énonciatives.

### 3. SYNTAXE ET ADJECTIF QUALIFICATIF

Partons d'un constat : on retient des manuels du primaire en Côte d'Ivoire que, d'une part « L'adjectif qualificatif dit comment est le nom. Il peut se placer avant ou après le nom. » (MENA CI<sup>3</sup>, Français CE1<sup>4</sup>) et d'autre part, « l'adjectif qualificatif donne des informations sur le nom. Il se place avant ou après le nom. » ((MENA CI, Français CE2<sup>5</sup>). Toutefois, ces deux manuels du cycle élémentaire des écoles ne mentionnent nullement quels types d'adjectifs sont indifféremment post-positionnables (N+Adj) et anté-positionnables (Adj.+N) et quels autres sont tolérés uniquement en position (Adj.+N).

Soit des exemples justificatifs relevés desdits manuels :

A13 : (CE1, p.131) : Un joli but / Une tête ronde.

A14 : (CE2, p. 143) : Un gros bébé/ Un enfant heureux/Une belle robe rouge.

Si de facto, l'on valide en N+Adj., Un but joli (CE1), un bébé gros (CE2), une (robe rouge) belle (CE2), même avec une petite entorse à la finesse de l'expression, il est difficilement toléré en position inverse Adj.+N Une ronde tête. De même, dans les énoncés suivants :

A15 : La **belle** année/- L'année **universitaire**.

\*L'**universitaire** année.

A16 : Le **sage** conseil/- Le conseil **sage**.

\*Le **ministériel** conseil/- Le conseil **ministériel**.

A17 : Le **nouvel** habit /- L'habit **nouveau**.

\*Le **révolutionnaire** habit /- L'habit **révolutionnaire**.

Il y a lieu de constater qu'il existe une catégorie d'unités telles « universitaire », « ministériel », « révolutionnaire », etc, appelées aussi adjectifs qualificatifs mais qui sont difficilement antéposables au nom qu'ils « qualifient » tout comme « belle, sage, nouveau ou nouvel » et qui, en réalité, n'expriment aucune qualité. En effet, quelle qualité exprimerait « universitaire » dans

---

<sup>3</sup>MENA CI, abréviation que nous proposons pour Ministère de l'Education National et de l'Alphabétisation de Côte d'Ivoire.

<sup>4</sup> CE1 = Cours Élémentaire 1<sup>ère</sup> année.

<sup>5</sup> CE2 = Cours Élémentaire 2<sup>ème</sup> année.

« l'année universitaire » et quelle qualité de ministre dénoterait « ministériel » dans « conseil ministériel » ? En fait, des transformations rendent compte que le deuxième groupe d'adjectifs qualificatifs (universitaire, ministériel, révolutionnaire...) établit une relation entre des noms et peut être substitué de syntagmes genitifs ; ce qui n'est pas le cas pour les adjectifs qualificatifs comme « belle, sage et nouveau ou nouvel ».

**A15 (2) : L'année universitaire** équivaut à **A15(2)'** : L'année **de l'université**.

« L'année de l'université. » est le syntagme genitif mettant en relation deux noms : l'année et l'université. Il signifie « l'année passée à l'université ». Or, il est pratiquement impossible d'établir une égalité sémantique entre **A15(1) : La belle** année et **A15(1)'** : L'année de la beauté. Il en est de même de **A17** « L'habit révolutionnaire » qui est équivalent sémantiquement à « L'habit de la révolution » mais « Le nouvel habit » est différent de « L'habit de la nouveauté ». Pendant que les adjectifs comme « belle, sage, nouveau, petit, gros, etc. » sont des valeurs (qualités ou qualifiants) intrinsèques à la chose ou à la personne désignée, les adjectifs tels « universitaire, révolutionnaire, ministériel, scolaire, etc. » renvoient non à une qualité intrinsèque d'un nom mais ils renvoient plutôt à une relation entre deux noms. Dès lors, il serait plausible d'étiqueter les qualifiants intrinsèques comme adjectifs qualificatifs et, les qualifiants extrinsèques, substituables par des syntagmes genitifs, pourraient être appelés adjectifs relationnels. De ce qui précède, il convient d'appréhender l'adjectif qualificatif traditionnel sous deux aspects identitaires différents. Procédons par des manipulations suivant les critères de positions syntaxiques.

**A18 : Un jovial** écolier

- Un écolier **jovial**

**A19 : Une intéressante** histoire

- Une histoire **intéressante**

**A24 : Crise** sanitaire

\* **Sanitaire** crise

**A25 : Travaux** manuels

\* Manuels travaux

**A26 : Année** scolaire

\* Scolaire année

**A27 : Ces fermes** bovines

\* Ces bovines fermes

**A28 : La langue** française

\* La française langue

\*

De ces manipulations, il ressort deux constats : Premièrement, la possibilité de l'adjectif d'occuper la position Adj +N ou N+Adj. et changer ou non de sens. C'est le cas en A7, A8 et A23 :

- **Ancien** fonctionnaire / Un fonctionnaire **ancien**, c'est-à-dire un retraité/ un non retraité qui a une longue expérience.
- **Grand** homme / Homme **grand** : un homme qui possède une qualité (valeur) indéniable / un homme qui a une taille (un aspect quantitatif physique) considérable.
- Une femme **pauvre**/Un **pauvre** femme : une femme qui n'est pas riche/ une femme qui inspire la pitié.

Ainsi que dans les énoncés A18, A19, A20, A21, A22 où il n'y a pas d'incidence sémantique sur l'Adjectif dit qualificatif en position **Adj.+ N** ou **N+Adj.** :

- Un **jovial** écolier/Un écolier **jovial** : écolier animé d'un sentiment de joie.
- Une **intéressante** histoire/Une histoire **intéressante** : Une histoire digne d'intérêt.
- De **précieux** souvenirs/Des souvenirs **précieux** : Souvenirs qui ont de la valeur, souvenirs qui importent beaucoup.
- De **troublantes** révélations/Des révélations **troublantes** : Révélations qui troublent l'esprit, qui effraient.
- Une **saine** idée/idée **saine** : idée qui est sans effet négatif

Deuxièmement, apparaissent le phénomène d'agrammaticalité coïncidant avec celui d'asémantivité. La grammaticalité d'un énoncé, selon M. Brecks, (1996, p.23) et M. Pougeoise, (1996, p.191) est sa conformité avec les règles syntaxiques de la langue donnée, tandis que pour Dubois, la sémantique est le lieu privilégié de la manifestation du sens. Dès lors, un énoncé agrammatical est celui qui ne respecte pas la règle de construction grammaticale porteuse de sens. Ici, alors, coïncident forme et sens dans la validation de l'énoncé. L'on ne peut juger en effet de la grammaticalité d'un énoncé, comme dit L. Ledmia, (2012) « *qu'en faisant appel à la compétence linguistique du locuteur de cette langue* ».

Dans les exemples **A24**, **A25**, **A26**, **A27** et **A28**, l'on note plutôt le phénomène d'asémantivité dû à l'impossibilité des adjectifs dits aussi bien qualificatifs d'être placés avant le Nom en **Adj+N** :

- Crise **sanitaire**  
\* **Sanitaire** crise
- Travaux **manuels**  
\* **Manuels** travaux
- Année scolaire  
\* **Scolaire** année
- Ces fermes **bovines**  
\* Ces **bovines** fermes
- La langue française  
\* La française langue

Quelles sont les implications des résultats de cette analyse ?

D'une part, dans une perspective didactique de facilitation des apprentissages des langues, celui du français, les définitions intégrant l'alternative de position de l'adjectif qualificatif devraient être révisées pour plus d'objectivité. Cela impliquerait la prise en compte des catégories adjectivales qui n'entrent que dans

la construction N+Adj. L'on devrait mentionner dans les documents officiels didactiques en grammaire française, les notions d'Adjectif qualifiant pour les adjectifs qualificatifs entrant à la fois dans les deux positions sémantico-grammaticales N+Adj et Adj+N, et d'Adjectif classifiant celui n'entrant que dans la structure N+Adj

Au demeurant, nous postulons que :

- L'adjectif qualifiant est un mot (N) ou un constituant du groupe du nom (GN) ou un constituant d'un groupe verbal (GV) et qui est pourvu d'une valeur intrinsèque. Il s'intègre aussi bien en postposition qu'en préposition par rapport au N, GN ou GV avec lesquels ils s'accordent généralement tout en leur transmettant tou(te)s ses traces ou caractères.

En d'autres termes, est appelé adjectif qualifiant toute unité linguistique qui exprime une caractéristique, une qualité ou un défaut du Nom, du groupe de Nom ou du groupe verbal. Il peut être placé avant ou après ceux-ci et s'accorde généralement avec eux.

- L'adjectif classifiant est un mot (N) ou un constituant du groupe du nom (GN) ou un constituant d'un groupe verbal (GV) et qui est pourvu d'une valeur extrinsèque (en relation avec ceux-ci). Il s'intègre unique en postposition par rapport au N, GN ou GV avec lesquels ils s'accordent généralement, en leur transmettant partiellement ses traces ou caractères.

En d'autres termes, est appelé adjectif classifiant toute unité linguistique qui spécifie la classe relationnelle du Nom, du groupe de Nom ou du groupe verbal auquel il est lié. Il est nécessairement placé après ceux-ci et s'accorde généralement avec eux.

**A29** : Il a trois plats **délicieux ivoiriens** à nous proposer.

En position Adj+N :

- Il a trois **délicieux** plats ivoiriens à nous proposer.
- \* Il a trois **ivoiriens** délicieux plats à nous proposer.
- \* Il a trois **ivoiriens** plats délicieux à nous proposer.

En position N+Adj :

Il a trois plats **délicieux ivoiriens** à nous proposer.

- Il a trois plats **délicieux** ivoiriens à nous proposer.
- Il a trois plats **ivoiriens** délicieux à nous proposer.

Seul l'Adjectif qualifiant « délicieux » entre grammaticalement et sémantiquement dans les deux positions, tandis que l'adjectif classifiant ou relationnel « ivoiriens » ne peut apparaître qu'en position N+A.

## CONCLUSION

A terme de cette réflexion, l'on découvre en définitive que la grammaire traditionnelle, usuelle ou scolaire, dans sa volonté d'opérer l'analyse des unités linguistiques, a fait appel au sens que celles-ci auraient en dehors de leur fonctionnement syntaxique ou énonciatif. Ceci a donc eu pour résultat des classifications incohérentes, des définitions inadéquates et des règles inopérantes eu égard à la critique de la linguistique moderne qui, dans l'intérêt de la didactique de la langue française, propose une démonstration ou analyse syntaxique plus rigoureuse. Nous notons alors les limites de la grammaire traditionnelle qui perçoit l'adjectif qualificatif comme un adjectif qui sert à qualifier un nom et qui indiquerait les caractéristiques de la personne, de l'animal ou de la chose désignés par ce nom. Ainsi, pour elle, il indique surtout la qualité d'un être ou d'une chose. Pour le linguiste moderne par contre, l'adjectif qualificatif devrait être analysé sous deux formes distinctes : l'adjectif qualifiant qui a une valeur intrinsèque qui est susceptible d'être placé en postposition ou en pré-position avec le N, le GN et le GV en s'accordant généralement avec eux et leur injectant toutes ses caractéristiques. Et l'adjectif qualifiant qui a une valeur extrinsèque ou relationnelle qui ne se retrouve généralement qu'en postposition avec le N, le GN, ou le GV tout en s'accordant avec eux, leur transmettant partiellement ses caractéristiques. Ainsi, est dit adjectif qualificatif non seulement un adjectif qualifiant, mais aussi un adjectif classifiant. Dans cette perspective, les notions de pronom et de sujet qui figurent également au nombre des problèmes que suscite la grammaire traditionnelle, sont à exploiter.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BACCUS Nathalie, 2002, *Grammaire française*, Memo, coll. Librio (inédit), Paris, Flammarion.
- BRECKX Monique, 1996, *Grammaire française*, Bruxelles, Ed. Duculot, 2<sup>ème</sup> édition.
- COMRIE Bernard, « In Defense of Spontaneous Demotion: the impersonal passive » in: P.Cole, J.M. Sadock (eds), *Syntax and Semantic 8. Grammatical Relations*, New York:AcademicPress, 1977, cité par DESCLES (Jean-Pierre) et GUENTCHEVA Zlatka, article : « Le passif dans le système des voix du français », *Langues*, vol.27, no.109, 1993
- DESCLES Jean-Pierre et GUENTCHEVA Zlatka, 1993, article : « Le passif dans le système des voix du français », *Langues*, vol.27, no.109.
- DUBOIS Jean et LAGANE René, 1973, *La Nouvelle grammaire du français*, Larousse, Paris
- Dubois Jean, Giacomo Mathée, Guespin Louis, Marcellesi Jean Baptiste, Mevel Jean Pierre, 1973, *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse



- GOBBE Roger, 1980, *Pour appliquer la grammaire nouvelle 1. Morphosyntaxe de la phrase de base*, Bruxelles, Ed Duculot, P.85
- GOUVERNEMENT DU QUEBEC, Document du : *Banque de dépannage linguistique : Manipulations syntaxiques, « l'adjectif et le groupe adjectival »* en ligne : <http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gaba> (consultation : 20 juin 2021)
- GRAMMAIRE'AIDENET Analyse grammaticale en ligne, 2005, [www.aidenet.eu](http://www.aidenet.eu); (consultation : 20 juin 2015)
- GREVISSE Maurice, *Le Bon Usage*, Gembloux : Duculot, 1936, cité par PEYTARD Jean et GENOUVRIER Emile, 1970.
- HINAR André, IDRAY Louis, LAMOTTE Christine, 1989, « les pronoms personnels », dans *A la découverte de notre langue 4<sup>ème</sup> /3<sup>ème</sup>*, Paris, Magnard
- KEENAN Edwar Louis, « Some universals of passive in relational grammar », *Papers from the Eleventh Regional meeting, Chicago Linguistic Society*, 1975, 1985, cité par Descles Jean-Pierre et Guentcheva Zlatka, article : « Le passif dans le système des voix du français », *Langues*, vol.27, no.109, 1993
- KOUASSI Koffi Kouman Simon, 2015, *L'erreur dans l'expression du syntagme verbal chez les apprenants du primaire en Côte d'Ivoire*, *Revue de Littérature et d'Esthétique Negro-Africaines (ILENA)*, volume 1, n°15, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan-Cocody, pp. 45-65.
- LEDMIA Linda, 2012, « pour une approche syntaxique de l'adjectif qualificatif : cas des étudiants de la 3<sup>ème</sup> année LMD Français », dir. Pr ABDELHAMID Samir, Université de Batna, Algérie.
- MARISE Guay, 2011, « L'Actualité langagière », in *la banque de données terminologiques et linguistiques du gouvernement du Canada*, *Chroniques de la langue*, volume 8, p.14
- MILNER Jean-Claude, 1978, *De la syntaxe à l'interprétation : Quantités, Insultes, Exclamations*, (coll. « Travaux linguistiques »), Paris, Seuil, p.247.
- MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET L'ALPHABETISATION de Côte d'Ivoire, *Français CE1*, Ecole et Nation, Abidjan, Editions Eburnie, p.131.
- MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET L'ALPHABETISATION de Côte d'Ivoire, *Français CE2*, Ecole et Nation, Abidjan, Editions Eburnie, p.143.
- NOUVEAU BESCHERELLE 1, *L'art de conjuguer. Dictionnaire de 12000 verbes*, CEDA-Abidjan, Paris, Hatier, 1980
- PEYTARD Jean et GENOUVRIER Emile, 1970, *Linguistique et enseignement du français*, Paris, Larousse.

POUGEOISE Michel, 1996, *Dictionnaire de grammaire et des difficultés grammaticales*, Paris, Ed. Armand Colin, P.160.

WILMET Marc, 2003, *Grammaire critique du français*, Bruxelles Ed. Duculot, 3<sup>e</sup> édition, P.17.